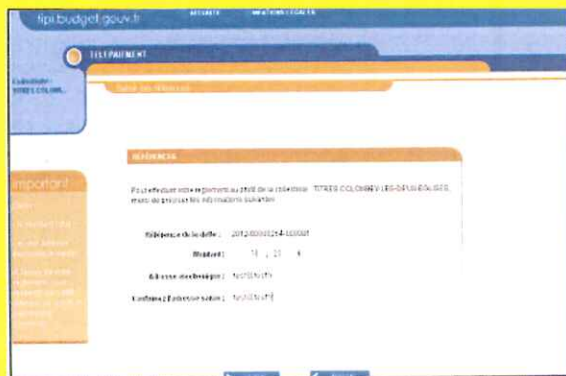


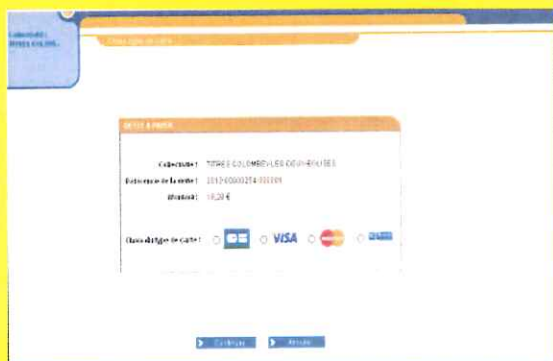
- Saisissez la référence , validez *



- Saisissez le montant de la dette, votre adresse internet,



- Puis suivez les instructions jusqu'à la confirmation du paiement. Vous allez recevoir un ticket de télé-paiement



Récapitulatif des mises en place du Prélèvement automatique et du TIPI

ALSH et garderie

mars 2016

Restauration scolaire:

septembre 2016



4b rue Maréchal Joffre
24 700 Montpon Ménestérol

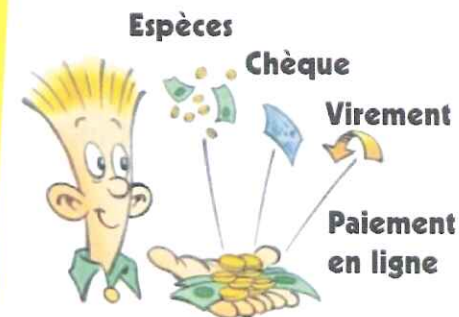
Téléphone : 06 84 74 40 90

Télécopie : 05 53 82 58 25

contact : dorothee.jacques@ccidl.fr



Evolution des moyens de paiement



Aujourd'hui, vous pouvez payer vos factures garderie et centre de loisirs (ALSH):



En chèque bancaire, à l'ordre du Trésor Public

En espèces, directement auprès du Trésor Public à Montpon



En ticket CESU, uniquement pour les enfants de - 6 ans à l'ALSH

Les questionnaires auxquels vous avez répondu à la rentrée 2015, nous ont permis d'évoluer.

Dès le mois de mars 2016, vous pourrez bénéficier, aussi :

⇒ Du prélèvement automatique:

- porter votre RIB à la Communauté de Communes Isle Double Landais
- avant le 19 février 2016

On vous donnera

- le mandat de prélèvement automatique SEPA à remplir
- le règlement financier à signer

⇒ Le TIPI (titres Payables par internet)



Le paiement en Titres Payables sur Internet ligne par carte Bancaire, accessible

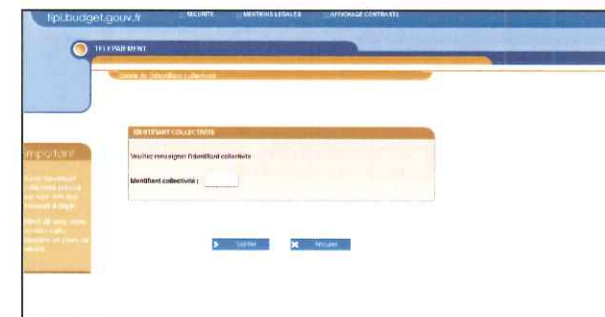
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Comment ça marche?

- Munissez vous de votre facture pour l'identifiant collectivité et la référence de la dette *
- Connectez vous sur :



<https://tipi.budget.gouv.fr>



- Cliquez sur « accéder au paiement »
- Saisissez l'identifiant de la collectivité,